

TON CORPS EST À TOI

- ▶ Voici tes parties intimes.
- ▶ **Personne n'a le droit de les toucher sans ton accord.**
- ▶ Tu ne dois pas non plus toucher celles des autres.



UNE AGRESSION SEXUELLE, C'EST QUOI ?

- ▶ C'est quand quelqu'un veut **regarder ou toucher tes parties intimes** ou t'oblige à toucher les siennes. Si c'est une personne de la famille qui le fait, cela s'appelle l'inceste et c'est tout aussi grave.
- ▶ Ce n'est jamais de ta faute. **C'est interdit** et puni par la loi.
- ▶ Si cela t'arrive, à toi ou à quelqu'un que tu connais, il faut en parler, même si on t'a dit que c'était un secret.



À QUI PEUT-ON EN PARLER ?

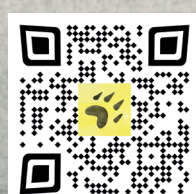
- ▶ À un **adulte en qui tu as confiance** : une personne de ta famille, ta maîtresse, ton prof de sport, la maman de ton ami(e)...
- ▶ Si la personne ne fait rien, parles-en à d'autres personnes, jusqu'à ce que quelqu'un t'aide.
- ▶ Nous devons te protéger : **ne reste pas seul, parles-en**, c'est ton droit !

Si tu ne trouves personne ou si tu as des questions, tu peux appeler ce numéro spécial pour les enfants :

ALLÔ ENFANCE EN DANGER : 119



Pour aller plus loin, découvrez le livre *Le Loup* de Mai Lan Chapiron.



Une chanson et une vidéo de prévention sont également accessibles gratuitement sur le site www.loup.org ou via ce QRCode.